Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le 06 MAI 2025
ID : 057-245700695-20250417-D2025_50_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2025-50

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2213SCVA notifié le 21 avril 2022, concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de consolidation et de modification de la cave voutée de la Citadelle à Rodemack, conclu avec le groupement ALMA Architecte / BET Secalor pour un forfait de rémunération provisoire de 70 000 euros H.T.,

Vu l'article 1.3 du CCAP du marché n° 2213SCVA permettant au pouvoir adjudicateur de confier au titulaire du marché en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires,

Vu le besoin en matière de maîtrise d'œuvre pour la construction du pavillon d'accueil de l'Office de Tourisme sur la cave voutée et les enjeux relatifs à la continuité dans la gestion du projet, à la responsabilité partagée en matière de conservation du site et à la coordination efficace des travaux conjoints, nécessaires tant à la construction du pavillon qu'au traitement de la cave,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au marché n° 2213SCVA, est conclu avec le Groupement ALMA Architecte / BET SECALOR / BET TERRANERGIE / BET BARTHES BOIS à 54000 NANCY, et ce pour un montant de provisoire de rémunération de 127 765,00 € H.T. et un taux de participation de 11,110 % soit 153 318,00 € T.T.C.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 17 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET